



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 221-19 C

Objet : RD - Constitution et modification de provisions sur le budget général de Grand Chambéry

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Julien Donzel - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fresso - Mustapha Hamadi - Pierre Hemar - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 221-19 C

objet **RD - Constitution et modification de provisions sur le budget général de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que la mise en œuvre d'une politique de provisionnement répond au principe de prudence exposé dans le plan comptable général et qu'il s'agit d'un mécanisme comptable qui permet de couvrir, notamment, des risques précis mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés au préalable.

Par délibération n° 217-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018, Grand Chambéry a délibéré pour provisionner les risques suivants :

Objet	Provision délibérée le 20 décembre 2018
Risque entourant le financement des zones d'activités portées par Chambéry-Grand Lac Economie (déficit de zones)	3 M€
Risque contentieux entourant les certificats d'économies d'énergie	1 M€
Risque contentieux entourant la fiscalité relative à la compétence déchets	1 M€

Concernant le risque contentieux entourant les certificats d'économies d'énergie, l'arrête rendu par la cour administrative d'appel est favorable à la collectivité qui doit cependant verser 50 000 € à la partie adverse. Cette dernière peut encore se pourvoir en cassation. Aussi, la provision est pour l'instant maintenue à 950 000 € pour cet objet.

La société ACEM engagée sur le chantier de la piscine aqualudique a connu une liquidation judiciaire en 2019 qui a entraîné la résiliation du marché. Règlementairement, Grand Chambéry est tenu de facturer à cette société des pénalités d'un montant de 605 113,32 € TTC. Compte tenu de la situation financière de la société ACEM, il apparaît important de provisionner cette somme.

La collectivité a opté pour le régime des provisions semi-budgétaires permettant de comptabiliser la dépense au compte 6815 (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement) du chapitre 68 de la section de fonctionnement.

Ainsi, les provisions proposées à la date du 18 décembre 2019 sont les suivantes :

Objet : Risques entourant le financement des zones d'activités portées par Chambéry-Grand Lac Economie

Exercices	DEFICIT DES ZAE PORTES PAR CGLE			Délibérations
	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	
2018	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	217-18 C
18 décembre 2019	0,00	0,00	3 000 000,00	

Objet : Risque de contentieux entourant les certificats d'économies d'énergie

CONTENTIEUX CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE				
Exercices	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	Délibérations
2018	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	217-18 C
18 décembre 2019	0,00	50 000,00	950 000,00	

Objet : Risque de contentieux entourant la fiscalité relative à la compétence déchets

CONTENTIEUX TEOM				
Exercices	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	Délibérations
2018	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	217-18 C
18 décembre 2019	0,00	0,00	1 000 000,00	

Objet : Risque lié à la liquidation judiciaire de la société ACEM

Liquidation judiciaire ACEM				
Exercices	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	Délibérations
2018	0,00	0,00	0,00	
18 décembre 2019	605 113,32	0,00	605 113,32	

Soit un total restant provisionné à hauteur de 5 555 113,32 €

TOTAL				
Exercices	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	Délibérations
2018	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	217-18 C
18 décembre 2019	605 113,32	50 000,00	555 113,32	
TOTAL	5 605 113,32	50 000,00	5 555 113,32	

Considérant que la constitution de provisions n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par Grand Chambéry des sommes prétendument dues indiquées ci-dessus,

Considérant que ces montants seront actualisés chaque année par délibération du Conseil communautaire,

Vu l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 décembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le montant des provisions à hauteur de 5 555 113,32 € selon le régime des provisions semi-budgétaires,

Article 2 : **reprend** au compte 7815 la provision relative au contentieux entourant les certificats d'économies d'énergie à hauteur de 50 000 € compte tenu de l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel et **la reconduit** à hauteur de 950 000 €,

Article 3 : **précise** que les provisions constituées seront ajustées chaque année par délibération du Conseil communautaire et répondent à un principe de prudence voulu par la collectivité dans le cadre de la réglementation.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 221-19 C

Objet de l'acte : RD - Constitution et modification de provisions sur le budget général de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22390H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22390H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au